



## Investissement Pinel et Ptz

-----  
Par LittleCat

Bonjour,

Je suis actuellement propriétaire et je bénéficie du PTZ sur ce 1er achat.

Je souhaiterais savoir s'il m'est possible d'investir dans un second logement en location avec la loi Pinel.

Merci

-----  
Par AGeorges

Bonjour Littlecat,

Dans le principe, La loi Pinel agit en réduction d'impôts mais pas le PTZ.

Donc, le dispositif de plafond de réduction d'impôts ne devrait pas jouer. Le mieux est sans doute de demander au centre des impôts. Vous ne faites rien d'illégal ...

En principe et sauf erreur, quand vous bénéficiez de plusieurs dispositifs agissant en réduction d'impôts, le montant cumulé de vos réductions ne peut dépasser 10.000?. Ce pouvait par exemple être le cas si vous faisiez appel à la loi Pinel d'un côté (pour un logement à louer) et à l'ancien CITE de l'autre (pour l'aménagement thermique de votre logement principal).

Mais le principe du PTZ est différent puisque ce n'est pas une réduction d'impôts.

La question à poser serait :

Le PTZ peut-il être considéré comme un avantage fiscal ?

-----  
Par ESP

Bonjour

On ne peut pas cumuler PTZ et investissement Pinel, mais monter une opération en Pinel est envisageable si l'on a précédemment fait son investissement résidence principale avec un PTZ.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un spécialiste en gestion de patrimoine.